

ACQUISITION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Conditions et détail des pièces justificatives en cas de demande de déblocage anticipé pour acquisition de la résidence principale.

LES ÉLÉMENTS À RETENIR



PLAN(S) CONCERNÉ(S)

**PER (PEROB,
PERECO, PERU)**



DÉLAI POUR
FAIRE LA DEMANDE

2 ANS⁽¹⁾



DEMANDE(S) POSSIBLE(S)

UNE SEULE FOIS

FAIT GÉNÉRATEUR

- **Acquisition de la résidence principale du titulaire.**

DATE DE FAIT GÉNÉRATEUR

- **Acquisition d'un bien existant :** Date de signature du contrat de vente chez le notaire ou date de signature de la promesse de vente/promesse d'achat/compromis de vente, soit avant la vente définitive.
- **Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) :** Date de signature du contrat de réservation ou date de signature du contrat VEFA ou date de livraison ou date de signature chez le notaire.

A SAVOIR

Toute demande de déblocage anticipé se fait à l'appui d'un ou plusieurs justificatifs permettant de vérifier le fait générateur et sa date. Retrouvez-le ou les justificatifs à nous transmettre dans les pages suivantes.

⁽¹⁾A partir de la date de fait générateur

ACQUISITION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE



LES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS À TRANSMETTRE

Promesse de vente ou contrat de vente (2 justificatifs)



Date du fait générateur : date de signature du contrat de vente chez le notaire ou date de signature de la promesse de vente/promesse d'achat/compromis de vente

Copie recto/verso d'une pièce d'identité officielle valide, datée et signée (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour...) en cours de validité.

ET

Relevé d'identité bancaire

Promesse de vente

OU

Compromis de vente signé par le vendeur et l'acheteur

ET

en cas de prêt

Copie de l'offre de prêt signée des deux parties

ACQUISITION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) (2 justificatifs)



Date du fait générateur : date de signature du contrat de réservation ou date de signature du contrat VEFA ou date de livraison

Copie recto/verso d'une pièce d'identité officielle valide, datée et signée (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour...) en cours de validité.

ET

Relevé d'identité bancaire

Contrat V.E.F.A.

OU

Contrat de réservation V.E.F.A.

ET

en cas de prêt

Copie de l'offre de prêt signée des deux parties

ACQUISITION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Conditions d'application pour tous dispositifs confondus

- Le logement doit être occupé, immédiatement, à titre de résidence principale.
- L'acquisition doit être réalisée en pleine propriété, c'est-à-dire qu'elle porte à la fois l'usufruit et la nue-propriété.
- Le montant débloqué est limité au montant de l'apport personnel.
- Ce même cas de déblocage intervient sous la forme d'un règlement unique et ne peut donc donner lieu à des remboursements successifs.
- Paiement d'une soulte dès lors qu'il s'agit d'un premier déblocage de l'épargne.



Évènements exclus

- Souscription de parts d'une Société Civile Immobilière (SCI).
- Acquisition du logement par une SCI.
- Donation de la résidence principale.
- Acquisition d'une résidence secondaire.
- Remboursement d'un emprunt immobilier.
- Achat d'un terrain seul.
- Achat en viager occupé.
- Travaux de rénovation, de réparation, d'entretien ou d'économie d'énergie.
- Paiement d'une soulte lorsque le titulaire est déjà détenteur en pleine propriété d'une quote part de sa résidence principale.
- L'acquisition d'un logement occupé par un locataire.



Comment effectuer votre demande de déblocage anticipée ?

Veuillez-vous connecter sur votre espace personnel Sogeretraite et sélectionner la rubrique « Piloter » puis « Déblocage anticipé ».

